

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 27 JANVIER 2022**

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

27 janvier 2022

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC – RICHOUX.

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames CANOVAS – CHAUVIN (*arrivée à 19h25*) – DAVID – HUET – METENS.

Messieurs ANDRIMANDIMBY – DESSAUGE – DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER (*arrivé à 19h32*) – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME ANDRIMANDIMBY a donné procuration à M. ANDRIAMANDIMBY,

MME BIRLOUET a donné procuration à M. BOURGOGNON,

MME CHAUVIN a donné procuration à M. TILLARD (*jusqu'à 19h25*),

MME HERITAGE a donné procuration à M. NEDELEC,

MME LE BAIL-POUTREL a donné procuration à MME LE GUELLEC,

MME LE PALLEC a donné procuration à MME FAUCHOUX,

MME PELLETIER a donné procuration à M. JOSTE,

M. THIRION a donné procuration à MME DAVID.

SECRETAIRE: M. JOSTE

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
22-01	M LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2021	Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021.
URBANISME ET CADRE DE VIE			
22-02	M. BOURGOGNON	CONVENTIONS D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer les conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, pour tous les bâtiments communaux.
22-03	M. BOURGOGNON	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL - PARCELLE AV n°142 (PARTIE) RUE DE LA TANNERIE	<i>A l'unanimité, le sujet est reporté à une séance ultérieure.</i>

22-04	M. BOURGOGNON	VENTE A L'AMIABLE D'UNE PARCELLE COMMUNALE- PARCELLE AK n°133 - CHEMIN DU MOULIN DE LA HARELLE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de l'aliénation de la parcelle AK n°133 (68 m²), sise chemin du Moulin de la Harelle ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 8 €/m² selon l'avis des Domaines susvisé, et que l'ensemble des frais liés à cette opération sera à la charge des demandeurs ; - AUTORISE le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire.
ÉDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITÉS, SANTÉ, FAMILLE			
22-05	M. LE MAIRE	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BROCÉLIANDE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. GUILLOUET ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NOMME M. Pierre GUILLOUËT en qualité de représentant de la commune de Montfort-sur-Meu au sein du collège des collectivités territoriales du conseil de surveillance du centre hospitalier de Brocéliande suite à la fusion des Centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et Saint-Méen-Le-Grand.
22-06	M. GUILLOUËT	CONVENTION PARTENARIALE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DE MONTFORT-SUR-MEU	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de convention partenariale de participation au financement du fonctionnement du centre de vaccination de Montfort-sur-Meu ; - AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ; - INSCRIT les recettes au budget 2022.
22-07	MME RICHOUX	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	<p>Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID et MM. PARTHENAY, THIRION et TILLARD), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale entre les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes qui sera effective au 1^{er} janvier 2022 ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH			
22-08	M. BERTRAND	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022	<p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 ; - PREND acte des orientations annoncées.

Fabrice DALINO,
Maire.

